

Du Grenelle Environnement au Plan Ville durable

Quels enjeux, quels objectifs, quels outils ?

Sommaire

1

Introduction

- Le Plan Ville durable dans son contexte
- Le Grenelle Environnement
- La loi « Grenelle 1 »
- La loi « Grenelle 2 »

2

Le Plan Ville durable

- EcoCité
- L'appel à projets Transports en Commun en Site Propre (TCSP)
- Le Plan « Restaurer et valoriser la nature en ville »
- EcoQuartier

Sommaire

1

Introduction

- **Le Plan Ville durable dans son contexte**
- Le Grenelle Environnement
- La loi « Grenelle 1 »
- La loi « Grenelle 2 »

2

Le Plan Ville durable

- EcoCité
- L'appel à projets Transports en Commun en Site Propre (TCSP)
- Le Plan « Restaurer et valoriser la nature en ville »
- EcoQuartier

Outil : *Le cadre de référence Agenda 21*



Des textes et des engagements internationaux

Le concept de Développement durable (1987)

La Charte Action 21 (1992)

Le protocole de Kyoto (1997)

Des textes et des engagements européens

La charte d'Aalborg (1994)

L'accord de Bristol (2005)

La Charte de Leipzig (2007)

Des textes français

La loi SRU (2000)

Les RT 2000, 2005, 2012

Les lois Grenelle 1 et 2

Outil : *Le Référentiel Ville durable européenne – RFSC (2010)*



Outil : *Le Plan Ville durable (dont EcoQuartier)*



Sommaire

1

Introduction

- Le Plan Ville durable dans son contexte
- **Le Grenelle Environnement**
- La loi « Grenelle 1 »
- La loi « Grenelle 2 »

2

Le Plan Ville durable

- EcoCité
- L'appel à projets Transports en Commun en Site Propre (TCSP)
- Le Plan « Restaurer et valoriser la nature en ville »
- EcoQuartier



■ Lancement en juillet 2007

■ Objectifs :

- Lutter contre le changement climatique et maîtriser la demande d'énergie
- Préserver la biodiversité et les ressources naturelles
- Instaurer un environnement respectueux de la santé
- Adopter des modes de production et de consommation durables
- Construire une démocratie écologique
- Promouvoir des modes de développement écologique favorables à l'emploi et à la compétitivité

■ Gouvernance à 5 :

- Etat
- Collectivités territoriales
- Associations, ONG
- Syndicats
- Patronat

■ 273 engagements pris en octobre 2007

Sommaire

1

Introduction

- La prise en compte du développement durable
- Le Grenelle Environnement
- **La loi « Grenelle 1 »**
- La loi « Grenelle 2 »

2

Le Plan Ville durable

- EcoCité
- L'appel à projets Transports en Commun en Site Propre (TCSP)
- Le Plan « Restaurer et valoriser la nature en ville »
- EcoQuartier

- Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle Environnement
- Répondre à l'urgence écologique, donner les objectifs et le cadre d'actions :
 - Pour lutter contre le changement climatique, préserver la biodiversité, contribuer à la santé, mettre en valeur les paysages
 - Par la diminution des consommations énergétiques, en eau et en ressources naturelles
 - Via la promotion du Développement Durable dans les politiques publiques (SNDD, SNB, etc.)





Titre I : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Chapitre 1 : Bâtiments
- Chapitre 2 : Urbanisme
- Chapitre 3 : Transports
- Chapitre 4 : Énergies
- Chapitre 5 : Recherche



Titre II : BIODIVERISTE, ECOSYSTEMES ET MILIEUX NATURELS

- Chapitre 1 : Biodiversité
- Chapitre 2 : Eau
- Chapitre 3 : Agriculture et sylviculture
- Chapitre 4 : Mer et littoral



Titre III : PREVENTION DES RISQUES, SANTE ET DECHETS

- Chapitre 1 : Environnement et santé
- Chapitre 2 : Déchets



Titre IV : ETAT EXEMPLAIRE



Titre V : GOUVERNANCE, FORMATION ET INFORMATION



Titre VI : OUTRE-MER

I. Lutte contre le changement climatique

Objectifs :

- Diviser par 4 les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) pour 2050 (référence : 1990) (« Facteur 4 »)
- Réduction de 20% des émissions de GES à l'horizon 2020
- Proportion de 23% des Energies Renouvelables (EnR) dans la consommation d'énergie pour 2020



BATIMENTS

- Fin 2010 : tous les PC Bâtiment Basse Consommation BBC < 50kWh/m²/an Energie Primaire (EP)
- Fin 2020 : tous les PC Passif : EnR produite > Consommation EP
- Réduction des consommations énergétiques des bâtiments existants de 40% et GES 50% dans un délai de 8 ans
- Rénovation du parc de logements sociaux existants avant 2020 (800 000 logements)

I. Lutte contre le changement climatique



URBANISME

- Mise en place des « Plans-Climat Energies » territoriaux
- Développement du Plan Ville durable : EcoQuartiers et EcoCités



TRANSPORTS

- Réduire de 20% les GES dus aux transports d'ici 2020, évaluation et programme d'actions actualisés tous les 5 ans
- Développement des transports fluvial, maritime et ferroviaire, lignes à grande vitesse
- Promotion des plans de déplacements urbains, du co-voiturage, du télétravail, de la marche et du vélo
- Réduction de la pollution automobile (voiture particulière neuve <120g CO2/km pour 2012)
- Développement des Transports Collectifs en Site Propre (2,5 Milliards d'€ pour appel à projets)
- Développement du métro automatique en IDF (Loi Grand Paris 27 Mai 2010)

I. Lutte contre le changement climatique

La loi « Grenelle 1 »



ENERGIES

- Développement des Énergies Renouvelables (EnR), soutien des actions de recherche
- Mise en place des schémas régionaux des EnR



RECHERCHE

- Thèmes privilégiés : ENR, santé et environnement
- Mise en réseaux des laboratoires de recherche, pôles d'excellence
- Coordination des programmes au niveau européen
- Un milliard d'Euros pour 2012 sur changement climatique, énergies, moteurs du futur, biodiversité, santé, déchets et recyclage, avec le soutien de l'ADEME

II. Biodiversité, écosystèmes et milieux naturels

La loi « Grenelle 1 »



BIODIVERSITE

- Protection, valorisation, réparation, compensation, évaluation
- Trames Verte et Bleue pour 2012 (Contrat État, CL, associations)
- Création d'aires protégées (2% du territoire en 10 ans, 10% des eaux)
- Créations de 3 nouveaux Parc Nationaux
- Acquisition de 20 000ha de zones humides
- Groupe d'experts scientifique international et Observatoire
- Inventaires des ZNIEFF et zones Natura 2000, mis à jour pour 2010
- De 190 à 300 Millions d'€ par an d'ici 2013



EAU

- Conserver, atteindre pour 2025 le bon état écologique des eaux
- Plans d'actions pour la protection des captages d'eau
- Mise aux normes des stations d'épuration pour 2011
- Protection des lits des fleuves dans les SDAGE
- Développement des innovations en assainissement des eaux usées et récupération/réutilisation des eaux pluviales
- Restauration et entretien des zones humides

II. Biodiversité, écosystèmes et milieux naturels



AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

- Produire suffisamment et durablement
- Développer la production agricole biologique (20% en 2020)
- Certification environnementale des exploitations (50% en 2012)
- Réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques (50% en 2012)
- Réduire les consommations énergétiques dans les exploitations (Diagnostic et bilans)
- Promouvoir la certification du bois
- Adapter les normes de construction à l'usage du bois



MER ET LITTORAL

- Préserver et valoriser le milieu marin et ses ressources
- Développer une vision stratégique globale, intégrée et concertée
- Développer la connaissance des milieux marins
- « Eco-labellisation » des produits de la mer
- Lutte contre les pratiques illégales et pollutions

III. Prévention des risques, santé et déchets

La loi « Grenelle 1 »



ENVIRONNEMENT ET SANTE

- Mise en œuvre des principes de précaution, substitution, participation et pollueur-payeur
- Élaboration d'un nouveau plan santé environnement
- Lutte contre la pollution de l'air intérieur et extérieur (10 microg/m³ de particules fines pour 2015)
- Développement d'une meilleure information des citoyens
- Lutte contre le bruit des infrastructures et transports aériens
- Inventaires des sites pollués
- Réduction d'exposition aux risques (inondation, séismes, etc.)



DECHETS

- Renforcement de l'éco-conception (de la fabrication à la fin de vie)
- Réutilisation, tri et valorisation, recyclage encouragé et facilité
- Réduire les déchets de 5kg/an/hab sur 5 ans (base 360kg)
- Mise en place de plans de gestion des déchets de chantier

IV. Etat exemplaire

La loi « Grenelle 1 »



- Transparence et participation
- Respect des critères environnementaux dans les grands projets, les achats et les marchés publics
- Mesures : bilan des consommations énergétiques et émissions de GES, recyclage du papier, flotte de véhicules « bonus écologique », produits biologiques dans les restaurants administratifs (15% en 2010, 20% en 2020), formations au Développement Durable des agents, etc.

V. Gouvernance, formation et information

GOUVERNANCE

- Généralisation de la gouvernance à 5 : Les collectivités territoriales, acteurs essentiels

INFORMATION, FORMATION

- Les agendas 21 comme outils de contractualisation avec les collectivités locales
- Évaluation environnementale des documents de planification
- Réforme de la procédure d'enquête publique et de débat public
- L'État assure la production, collecte et diffusion de l'information
- Incitation au développement de formation développement durable dans les entreprises
- Développement de labels et certification environnementale des entreprises, et développement d'indicateurs sociaux et environnementaux
- Programme pluriannuel de sensibilisation et d'information du grand public sur le développement durable dans le bâtiment et le logement
- Développement d'un « Plan vert » pour les campus

Sommaire

1

Introduction

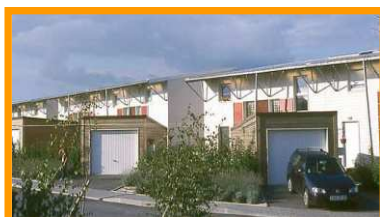
- Le Plan Ville durable dans son contexte
- Le Grenelle Environnement
- La loi « Grenelle 1 »
- **La loi « Grenelle 2 »**

2

Le Plan Ville durable

- EcoCité
- L'appel à projets Transports en Commun en Site Propre (TCSP)
- Le Plan « Restaurer et valoriser la nature en ville »
- EcoQuartier

- Loi portant engagement national pour l'environnement
- Texte d'application et de territorialisation du Grenelle Environnement et de la loi Grenelle 1 :
 - Adopté par le Sénat en octobre 2009 et par l'Assemblée nationale en mai 2010
 - Outils de simplification, d'accélération, de prévention
 - Six chantiers majeurs



Titre I : BATIMENTS ET URBANISME

Chapitre 1 : Amélioration de la performance énergétique

Chapitre 2 : Urbanisme

Chapitre 3 : Publicité extérieure

Titre II : TRANSPORTS

Chapitre 1 : Transports collectifs urbains et périurbains

Chapitre 3 : Modes alternatifs pour le transport de marchandises

Chapitre 2 : Péage autoroutiers

Titre III : ENERGIES ET CLIMAT

Chapitre 1 : Consommations énergétiques et émissions de GES

Chapitre 2 : Énergies renouvelables

Titre IV : BIODIVERSITE

Chapitre 1 : Agriculture

Chapitre 5 : Mer et littoral

Chapitre 2 : Trame verte et bleue

Chapitre 6 : Dispositions complémentaires

Chapitre 3 : Protection des espèces et habitat

Chapitre 4 : Assainissement et ressource en eau

Titre V : RISQUES, SANTE, DECHETS

**Chapitre 1 : Nuisances lumineuses
et sonores**

**Chapitre 2 : Autres expositions
à risques**

Chapitre 3 : Déchets

**Chapitre 4 : Risques industriels
et sanitaires**

Titre VI : GOUVERNANCE

**Chapitre 1 : Entreprises et
consommation**

**Chapitre 2 : Réforme des études
d'impact**

**Chapitre 3 : Réforme de l'enquête
publique**

**Chapitre 4 : Information et
concertation**

**Chapitre 4 bis : Projets territoriaux
de développement
durable**

**Chapitre 5 : Débat en matière de
développement durable**

Chapitre 6 : Dispositions diverses

Titre VII : DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Sommaire

1

Introduction

- La prise en compte du développement durable aux différentes échelles
- Le Grenelle Environnement
- La loi « Grenelle 1 »
- La loi « Grenelle 2 »

2

Le Plan Ville durable

- EcoCité
- L'appel à projets Transports en Commun en Site Propre (TCSP)
- Le Plan « Restaurer et valoriser la nature en ville »
- EcoQuartier

4 initiatives principales :

- La démarche EcoCité à l'échelle des grands territoires, pour aider les agglomérations à porter les grands projets d'innovation architecturale, sociale et énergétique
- L'appel à projets « Transports Collectifs en Site Propre » (TCSP) pour répondre aux objectifs de soutien à l'économie dans le secteur des transports et de désenclavement des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Le Plan « Restaurer et valoriser la nature en ville » afin de mettre en place un programme d'actions ambitieux dans ce domaine
- L'appel à projets EcoQuartier à l'échelle des quartiers pour promouvoir auprès des collectivités un urbanisme opérationnel plus durable

Sommaire

1

Introduction

- Le Plan Ville durable dans son contexte
- Le Grenelle Environnement
- La loi « Grenelle 1 »
- La loi « Grenelle 2 »

2

Le Plan Ville durable

- **EcoCité**
- L'appel à projets Transports en Commun en Site Propre (TCSP)
- Le Plan « Restaurer et valoriser la nature en ville »
- EcoQuartier

- Engagement du Grenelle Environnement : Réalisation de « grands projets d'innovation architecturale, sociale et énergétique »
- Concerne exclusivement :
 - les grandes agglomérations (plus de 100 000 habitants),
 - affichant des perspectives ambitieuses de croissances démographique et économique
- Permet aux collectivités retenues d'initier des stratégies transversales et partagées de développement urbain durable, afin de construire des projets ambitieux et innovants, démonstrateurs de ce que sera la ville de demain
- Objectifs :
 - Montrer l'excellence en matière d'aménagement et de construction
 - Constituer des références à l'échelle nationale et internationale
 - Avoir un effet d'entraînement, en permettant la diffusion de nouvelles pratiques, le développement de nouveaux savoirs-faires ainsi que des nouveaux métiers de la croissance verte

- Novembre 2009 : 13 projets d'EcoCités sélectionnés (en France et en Outre-Mer)
- Août 2011 : 6 nouvelles EcoCités appelées à participer
 - 3 dans le Grand Paris
 - 15 en France métropolitaine
 - 1 à la Réunion
- Projets déclinés en programmes d'actions et précisés sur les plans technique et financier pendant une phase de dialogue itératif entre l'Etat, les collectivités et leurs partenaires publics et privés
- L'Etat s'est engagé à investir et à co-financer des missions d'ingénierie dans les EcoCités, via le fonds « Ville de demain » du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA).

Ce programme, doté d'un milliard d'euros et géré par la Caisse des Dépôts, a pour priorité de faciliter l'émergence d'opérations innovantes, porteuses d'une approche intégrée des transports et de la mobilité, de l'énergie et des ressources, de l'organisation urbaine et de l'habitat.

- Octobre 2011 : Annonce d'un soutien financier pour 93 projets

Sommaire

1

Introduction

- Le Plan Ville durable dans son contexte
- Le Grenelle Environnement
- La loi « Grenelle 1 »
- La loi « Grenelle 2 »

2

Le Plan Ville durable

- EcoCité
- **L'appel à projets Transports en Commun en Site Propre (TCSP)**
- Le Plan « Restaurer et valoriser la nature en ville »
- EcoQuartier

Appel à projets Transports Collectifs en Site Propre

- Cet appel à projets aide les collectivités locales à accélérer le développement des transports collectifs en site propre (TCSP), l'objectif fixé par le Grenelle Environnement étant de multiplier par six la longueur totale des ces axes de transport, soit passer de 329 à 1 800 kilomètres en 15 ans (hors Île-de-France).
- Développement des infrastructures de transports urbains (autobus, métros, tramways) dotés de services performants avec un volet social (désenclavement des quartiers, etc.)



Appel à projets Transports Collectifs en Site Propre

L'appel à projets TCSP

Premier appel à projets

- Lancé en octobre 2008
- 52 projets dans 37 agglomérations, soit 365 km ligne TCSP
- Participation État : 810 millions d'euros
- Travaux engagés en 2009, tous lancés avant fin 2011
- Les projets en cours :
 - 2 projets d'extension de lignes de métro (Marseille et Lyon)
 - Création ou extension de lignes de tramway (Grand Lyon, Grenoble, Le Havre, Angers, Brest et Le Mans)
 - Renforcement de réseaux de bus (Annemasse, Cannes, La Rochelle et Metz)
 - Projet de funiculaire à Grasse

Second appel à projets

- Lancé en mars 2010
- Les résultats ont été annoncés début février 2011 : 78 nouveaux projets ont été retenus

Sommaire

1

Introduction

- Le Plan Ville durable dans son contexte
- Le Grenelle Environnement
- La loi « Grenelle 1 »
- La loi « Grenelle 2 »
- Le Plan Ville durable : déclinaison opérationnelle de la loi « Grenelle 2 »

2

Le Plan Ville durable

- EcoCité
- L'appel à projets Transports en Commun en Site Propre (TCSP)
- **Le Plan « Restaurer et valoriser la nature en ville »**
- EcoQuartier

Plan « Restaurer et valoriser la nature en ville »

Le Plan « Restaurer et valoriser la nature en ville »

- Engagement n°76 du Grenelle Environnement, repris dans la loi de programme du 3 août 2009
- Enjeux : adaptation au changement climatique, amélioration énergétique, réduction des pollutions, maîtrise du ruissellement, création de lien social, développement des jardins solidaires, maintien de la diversité biologique...
- Elaboration :
 - Lancement en juin 2009
 - 4 ateliers de travail thématiques, qui ont réuni plus de 200 personnes pour élaborer des propositions concrètes
 - « Fonctions écologiques de la nature en ville et qualité de vie »
 - « Eau, nature et ville »
 - « Formes de villes, échelles de territoires, trame verte et bleue »
 - « Economie de la nature en ville »
 - Conférence de restitution en février 2010. 200 propositions d'actions, examinées par la suite par un groupe associant tous les partenaires
 - Lancement officiel du plan en novembre 2010

Sommaire

1

Introduction

- La prise en compte du développement durable aux différentes échelles
- Le Grenelle Environnement
- La loi « Grenelle 1 »
- La loi « Grenelle 2 »
- Le Plan Ville durable : déclinaison opérationnelle de la loi « Grenelle 2 »

2

Le Plan Ville durable

- EcoCité
- L'appel à projets Transports en Commun en Site Propre (TCSP)
- Le Plan « Restaurer et valoriser la nature en ville »
- **EcoQuartier**

La proposition du ministère du développement durable

- Animer une démarche itérative de form'action avec les collectivités d'ici 2012 pour :
 - Repérer les bonnes pratiques en matière d'aménagement durable au sein d'un Palmarès, et les diffuser
 - Accompagner la motivation des collectivités candidates vers des projets exemplaires et leur proposer de participer à un Club d'échanges national
 - Définir d'ici 2012 le(s) Référentiel(s) EcoQuartier et pérenniser la démarche EcoQuartier dans le temps



EcoQuartier : le danger d'une réponse trop rapide

Attention à ne pas enfermer la notion d'EcoQuartier dans :

- Une approche uniquement technique et énergétique du développement durable...
 - ... mais prendre aussi en compte les questions de gouvernance, de concertation, de procédure, de montage financier, de mixité sociale et fonctionnelle, etc.
- Une réponse uniquement urbaine de projets neufs de grandes collectivités...
 - ... mais développer des réponses adaptées à la réhabilitation, au renouvellement urbain, aux zones périphériques, aux collectivités petites (sans ingénierie propre) et rurales.
- Une démarche uniquement centrée sur le projet urbain – l'objet – qui permet de communiquer ou remporter des prix...
 - ... mais construire un projet qui vise d'abord à répondre aux besoins locaux du territoire et de sa population, respecte ses contraintes et mobilise ses ressources: contextualiser le projet

- Premier appel à projets
 - Lancé en octobre 2009
 - 28 projets primés
- Version 1 de la notice explicative (2008-2009) pour aider les collectivités à monter leurs projets :



- 1. Pilier social et sociétal :
 - Organiser la gouvernance urbaine pour l'EcoQuartier
 - Améliorer la cohésion sociale
 - Promouvoir la mixité sociale et fonctionnelle
- 2. Pilier économique :
 - Optimiser la portée économique du projet
 - Assurer la pertinence du montage financier du projet
 - Garantir la pérennité du projet
- 3. Pilier environnemental, sept thèmes d'excellence :
 - Eau
 - Déchets
 - Biodiversité urbaine / Nature en ville
 - Mobilité
 - Sobriété énergétique et énergies renouvelables
 - Densité et formes urbaines
 - Eco-construction

Afin de capitaliser les retours d'expérience et les savoirs et faire diffuser les bonnes pratiques :

- Un site Internet grand public
 - <http://www.ecoquartiers.developpement-durable.gouv.fr>
- Un site Extranet pour les collectivités membres du Club
 - <http://extranet.ecoquartiers.developpement-durable.gouv.fr>
- Un site Intranet pour les services déconcentrés du ministère
 - <http://ecoquartiers.projet.i2>

